



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lutte contre l'insécurité routière Bilan hebdomadaire

Grenoble, le 15 juillet 2020

Semaine 27

du lundi 6 juillet au dimanche 12 juillet 2020 inclus

Bilan de l'accidentalité routière au 15 juillet 2020

A la date du mercredi 15 juillet 2020, **27** personnes sont décédées sur les routes du département (**+ 2 tués** par rapport à la semaine précédente), soit **14** personnes de moins (**-34,15%**) par rapport à la même période en 2019. L'année 2019 était toutefois une année marquée par une accidentalité particulièrement forte. A titre d'information, le total du nombre de morts sur les routes en Isère à la même date en 2018 était de 31, soit quatre de plus que cette année.

Par ailleurs, **300** personnes ont été blessées à la suite d'un accident de la route (soit une **baisse de 29,41 %** par rapport à la même période en 2019). Le nombre d'accidents corporels constatés est également en **diminution de 23 %**. Toutefois, les accidents de la route ont fait **12 blessés graves** la semaine 28, un chiffre qui révèle l'impact important de l'accidentalité routière sur les victimes mêmes lorsqu'elles ne sont pas décédées.

Le préfet appelle à la prudence tous les usagers de la route : la conduite doit faire l'objet d'une vigilance constante sur la route (respect d'autrui, des limitations de vitesse, sobriété au volant, gestion de la fatigue, des conditions climatiques, etc...).

Les opérations de contrôles, renforcées depuis 2019, continuent d'être prioritaires par les services de police et gendarmerie dans le département de l'Isère, et les infractions sont sanctionnées avec la plus grande sévérité.

A l'occasion du week-end prolongé du 14 juillet, des infractions particulièrement graves ont été relevées en matière d'excès de vitesse : un conducteur a notamment été interpellé le samedi 11 juillet à Le Grand Lemps, roulant à 148 km/h, vitesse retenue après pondération de 140 km/h, au lieu de 80 (soit un **excès de vitesse de 60 km/h**), tandis qu'un autre était interpellé à Bourgoin-Jallieu, roulant à 105 km/h, vitesse retenue après pondération de 99 km/h, au lieu de 50 (soit un **excès de vitesse en ville de 49 km/h**). Les deux permis de conduire ont été suspendus pour une durée de 6 mois.

Pour la seule période allant du vendredi 10 juillet soir au mercredi 15 juillet matin, le préfet de l'Isère a décidé de la suspension administrative des permis de conduire de 36 conducteurs en infraction.

Opérations de contrôle et infractions relevées entre le lundi 6 et le dimanche 12 juillet 2020 :

Contact presse

**Bureau du Cabinet et de
la Communication Interministérielle**

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01
Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

Zones police nationale (Grenoble, Voiron, Bourgoin-Jallieu, Vienne)

Les policiers de la direction départementale de sécurité publique ont conduit **52** opérations de sécurité routière au cours de la semaine passée, dont 2 contrôles de vitesse, et 4 contrôles de deux roues.

Ces contrôles dédiés, et l'activité courante des services, ont permis de relever des infractions notamment aux motifs suivants :

- 3 dépistages positifs à l'alcool ;
- 1 dépistage positif aux stupéfiants ;
- 4 usages du téléphone portable au volant ;
- 16 non-port de la ceinture de sécurité ou des équipements de protection (casque à moto,...) ;
- 8 excès de vitesse, dont 2 grands excès de vitesse (≥ 40 km/h).

Groupement de gendarmerie nationale de l'Isère

Sur le reste du territoire isérois, le groupement de gendarmerie de l'Isère a réalisé les opérations suivantes, sur l'ensemble du département :

- 1 opération anti-délinquance, le 8 juillet,
- 1 journée de contrôle de ciblant l'alcoolémie et les stupéfiants, le 11 juillet.
- 1 journée de contrôle des vitesses et de 2 roues, le 12 juillet.

Ces contrôles dédiés, et l'activité courante des services, ont permis de relever des infractions notamment aux motifs suivants :

- 21 dépistages positifs à l'alcool ;
- 7 dépistages positifs aux stupéfiants ;
- 129 usages du téléphone portable au volant ;
- 45 non-port de la ceinture de sécurité ou des équipements de protection (casque à moto,...) ;
- 215 excès de vitesse, dont 11 grands excès de vitesse (≥ 40 km/h).

Ces infractions ont conduit à 53 suspensions administratives du permis de conduire, pour des durées entre 5 et 6 mois, en attente de décision judiciaire.

Le préfet de l'Isère rappelle que l'utilisation du téléphone portable au volant constitue désormais un motif supplémentaire de suspension du permis de conduire si le conducteur commet une autre infraction en parallèle.

**Contact presse
Bureau du Cabinet et de
la Communication Interministérielle**

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01
Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38